

Vaccins GRIPPE 2021 – 2022

Pour la saison grippale 2021-2022, trois vaccins tétravalents (c.-à-d. 2 composantes du virus de l'influenza A et 2 composantes du virus de l'influenza B) sont disponibles en Belgique.

Ce sont des vaccins injectables "inactivés", qui peuvent être utilisés à partir de l'âge de six mois.

Le Conseil Supérieur de la Santé recommande pour la saison 2021-2022 une vaccination en phases contre la grippe, avec une attribution prioritaire des vaccins aux personnes de la "catégorie A" (patients à risque élevé de complications liées à l'influenza, du personnel du secteur de la santé et des personnes vivant sous le même toit que des personnes à risque ou que des enfants de moins de 6 mois).

<https://www.health.belgium.be/fr/avis-9625-vaccination-grippe-saisonniere-saison-hivernale-2021-2022>

Des études récentes confirment le profil d'innocuité favorable de la vaccination contre la grippe chez la femme enceinte.

En période sanitaire relative à la Covid 19 et en l'absence de données démontrant spécifiquement l'absence d'interaction lors de la co-administration des vaccins contre la Covid-19 avec d'autres vaccins, il convient en principe de respecter **un intervalle d'au moins 14 jours** avant et après l'administration de tout autre vaccin.

Avis du CBIP :

La vaccination contre l'influenza offre une protection partielle contre l'infection grippale.

L'impact sur la morbidité et la mortalité n'est pas clair (mais probablement limité). Malgré les limitations des vaccins antigrippaux actuels, la vaccination est recommandée et encouragée chez les personnes à risque élevé de complications. Leur profil d'innocuité est favorable, et il n'y a aucun indice d'effets négatifs de la vaccination sur la grossesse ou l'enfant à naître.

En Belgique comme dans le monde entier, les cas de grippe ont été très faibles, voire inexistantes durant la saison grippale 2020-2021.

Sans aucun doute, les mesures prises pour la prévention de la COVID-19 ont formé une barrière supplémentaire contre le virus de l'influenza. Comme le virus de la grippe a si peu circulé et que dès lors la population n'a acquis aucune immunité naturelle supplémentaire, le Conseil Supérieur de la Santé estime que, pour la saison grippale 2021-2022, il est encore moins possible de prévoir comment/quand le virus de la grippe fera son apparition et d'en estimer la sévérité ou la virulence par rapport aux autres années.

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, il est recommandé que les patients à risque soient vacciné(es) et d'appliquer correctement les mesures d'hygiène de base, avec le lavage régulier des mains au savon, ainsi qu'une bonne hygiène en cas de toux et d'éternuement. Ces mesures de précaution sont essentielles pour limiter la propagation et l'infection, tant du virus de la grippe que du coronavirus ainsi que d'autres virus susceptibles de provoquer des affections grippales.